La Croix, 15 janvier 2015

La réforme du renseignement s'accélère

Une loi-cadre sur le renseignement est actuellement soumise aux derniers arbitrages.

Les premières mesures pour « améliorer » le fonctionnement de ces services et renforcer les moyens techniques et humains devraient être connues dès mercredi prochain.

Accusés de n'avoir pas suffisamment surveillé les frères Kouachi et Amedy Coulibaly, ou d'avoir en tout cas sous-estimé la menace, les services de renseignements devraient obtenir rapidement davantage de moyens humains et financiers.

Mille postes pour l'ensemble des services de renseignements ont déjà été prévus par la loi de programmation militaire et le vote des budgets à l'automne. De nouveaux recrutements devraient être annoncés dès mercredi prochain, en conseil des ministres. Il s'agira de diversifier les profils en embauchant des ingénieurs, des linguistes, des spécialistes d'Internet et des communications.

En plus de ces premières annonces, une loi-cadre sur les renseignements, en préparation depuis un an, devrait voir son examen accéléré. *« Déjà prête »*, selon le président de la délégation parlementaire au renseignement Jean-Jacques Urvoas, elle est en cours d'arbitrages interministériels. Matignon envisage un examen en séance au printemps.

Cette loi a pour but de *« préciser les missions des services de renseignements »* et les *« techniques spéciales »* données aux renseignements *« pour assurer ces missions »*.

Dans son rapport, la délégation plaide d'abord pour une augmentation des quotas d'écoutes administratives, hors enquêtes judiciaires. Fixé par le premier ministre, ce quota était de 2 190 écoutes simultanées en 2013, soit environ 8 000 écoutes dans l'année. Un nombre faible, au regard notamment des écoutes judiciaires (35 000), qui oblige les services à « débrancher » certaines personnes dès lors que la surveillance téléphonique n'a rien donné durant quelque temps.

La prochaine loi devrait autoriser la pose de balises de géolocalisation et la sonorisation des lieux privés où se rencontrent les suspects.

Cela dit, les suspects les plus dangereux utilisent peu leurs téléphones. Pour pouvoir les suivre, la prochaine loi devrait autoriser la pose de balises de géolocalisation et la sonorisation des lieux privés où se rencontrent les suspects. Surtout, de nouveaux outils pour surveiller Internet devraient être donnés aux services. *« Si les frères Kouachi se sont d'abord trompés d'adresse en cherchant* Charlie Hebdo, *c'est parce qu'ils ont fait leurs repérages sur Internet,* explique un spécialiste du dossier. *Ils connaissaient l'heure de la conférence de rédaction et le visage de leurs cibles. »*

Actuellement sur Internet, les moyens des services sont restreints. *« On a accès aux informations sur les données de connexion – une sorte de facture détaillée – mais pas sur ce que la personne fait durant sa connexion »*, détaille un spécialiste. Hors enquêtes judiciaires, conduites sous le contrôle du juge, les services ne peuvent pas regarder en temps réel où navigue un internaute, ni lire ses mails, ni écouter ses conversations Skype, ni observer ses messageries instantanées sur Facebook ou Twitter. La loi pourrait donc rapprocher les pouvoirs de surveillance hors et durant les enquêtes judiciaires. En échange, précise un connaisseur de la loi, *« à chaque nouveau moyen correspondra un contrôle adéquat. Nous ne capterons en outre que les données des personnes fortement suspectées. On restreindra les libertés de quelques-uns, pas de tous les citoyens. »*

Enfin, la loi devrait permettre une meilleure coopération des différents services. En l'état, six forment la « communauté française du renseignement », dont la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui relève du ministère de la défense, et celle de la sécurité intérieure (DGSI), qui relève du ministère de l'intérieur. En plus de ces six services, deux fonctionnent de façon séparée : les services des renseignements territoriaux et la Direction du renseignement de la préfecture de police, pour Paris.

Si la coopération entre tous ces services est meilleure depuis la réforme adoptée après l'affaire Merah, en 2013, elle est loin d'être optimale : *« Il faut un système beaucoup plus intégré afin de resserrer les mailles du filet,* plaide Jean-Pierre Sueur, vice-président PS de la commission des lois du Sénat. *Cela passera par une mutualisation totale des informations entre nos services et une meilleure coopération avec les services étrangers. »*

FLORE THOMASSET

Phoca PDF